Diagonales : Imagine-t-on un seul instant le général de Gaulle s'en prendre à la justice ?

18-03-2017

Le 19 octobre 1962, par l'arrêt Canal*, le Conseil d'Etat annule une ordonnance du président de la République instituant la cour militaire de justice. Condamnés à mort par cette cour, MM. Canal, Robin et Godot sauvent leur vie. De Gaulle est furieux. A ses proches, il déclare : "J'aimerais mieux crever que de m'incliner devant cet arrêt." Il est résolu à "régler son compte" (sic) au Conseil d'Etat. Son entourage aura le plus grand mal à l'en dissuader.

Imagine-t-on un seul instant le général de Gaulle s'en prendre à la justice ? La réponse est : oui... mais la justice administrative !

* Voir

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com